

# AJONCOURT

## Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL   | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|--|---|---|---|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.  | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV.   | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX  |
| T5   | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement. | Articles L. 281, R. 241.1 à R. 243.3 et D. 242.1 à D. 242.14 du Code de l'aviation civile. Arrêté interministériel du 31.12.1984. Article R. 242.1 du Code de l'aviation civile.                    | Aérodrome de NANCY ESSEY approuvé par arrêté ministériel du 06/06/1973. | Service national d'ingénierie aéroportuaire<br>Département Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine Centre et Est<br>BP 606<br>210 rue d'Allemagne<br>69125 LYON SAINT-EXUPERY<br>AEROPORT |